

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 1^{er} mai à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Lyne Gagnon
Johanne Fillion
Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2023-05-066

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu. De plus, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-067

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 avril 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-068

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de cent dix mille huit cent vingt-neuf dollars et soixante-quinze (110 829.75 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de onze mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et dix-sept (11 197.17 \$) et les salaires nets payés d'une somme de seize mille six cent deux dollars et neuf (16 602.09 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent trente-huit mille six cent vingt-neuf dollars et un (138 629.01 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2924 à 2952 du compte bancaire numéro 400058.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT - RAPPORTS MENSUELS « EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE » - FÉVRIER ET MARS 2023 - NORDIKEAU

Le conseil municipal prend dépôt des rapports mensuels de Nordikeau concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des mois de février et mars 2023.

DÉPÔT - RAPPORTS MENSUELS « EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EAU POTABLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE » - JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2023 - NORDIKEAU

Le conseil municipal prend dépôt des rapports mensuels de Nordikeau concernant l'exploitation des ouvrages d'eau potable des mois de janvier, février et mars 2023.

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « VOISINS SOLIDAIRES » D'ESPACE MUNI

Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu des activités organisées dans le cadre du programme « Voisins solidaires » d'Espace MUNI.

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - PROJET « INSTALLATION D'UNE VIDANGE POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal prend dépôt du procès-verbal d'ouverture de soumissions pour le projet de construction d'une vidange pour véhicules récréatifs.

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - PROJET « DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY, EXERCICES FINANCIERS 2023-2026 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal prend dépôt du procès-verbal d'ouverture de soumissions pour le projet de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay pour les exercices financiers 2023 à 2026.

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - PROJET « FOURNITURE D'ABRASIFS, PRÉPARATION ET LIVRAISON, SAISON 2023-2024 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal prend dépôt du procès-verbal d'ouverture de soumissions pour le projet de fourniture, préparation et livraison de l'abrasif pour la saison 2023-2024.

2023-05-069

PRISE D'ACTE - DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte de la « Déclaration des prélèvements d'eau » du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-070

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - SEMAINE DU 13 ET 20 AOÛT 2023

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

D'autoriser la fermeture du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour les semaines du 13 août 2023 et du 20 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-071 FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - SEMAINE DU 9 JUILLET ET DU 13 AOÛT 2023

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la fermeture de la bibliothèque municipale pour les semaines du 9 juillet et du 13 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-072 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - INSTALLATION D'UNE VIDANGE POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS - LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE le 13 avril 2023 avait lieu l'ouverture des soumissions pour le projet d'installation d'une vidange de véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à installer une vidange pour véhicules récréatifs sur le terrain de l'entrepôt municipal situé au 132, avenue Saint-René (lot 5 679 728, matricule 1296-96-0653);

CONSIDÉRANT QU'une analyse des soumissions a été effectuée par la firme Tetra Tech QI Inc. et que cette dernière confirme la conformité de la soumission et qu'elle recommande à la Municipalité de Saint-René-de-Matane de mandater Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver l'offre de services des Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. au montant de soixante et deux mille quatre cent soixante-cinq dollars et trente-six (62 465.36 \$), taxes incluses. Le mandat consiste à l'installation d'une vidange de véhicules récréatifs selon les plans et devis fournis à l'entrepreneur.

QUE le financement de ce projet provient de la programmation TECQ 2019-2023 comme prévu à la programmation (version numéro 4).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-073 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UNE VIDANGE POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS - TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT la réalisation de l'installation d'une vidange pour véhicules récréatifs sur le terrain de l'entrepôt municipal situé au 132, avenue Saint-René;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'octroyer le contrat de surveillance pour les travaux d'installation d'une vidange de véhicules récréatifs selon l'offre de services au montant de huit mille huit cent quarante dollars (8 840 \$), taxes en sus, de Tetra Tech QI Inc. L'offre comprend la surveillance bureau requise notamment pour la réunion de démarrage de chantier (en mode virtuel), le suivi hebdomadaire des travaux, la vérification des dessins d'atelier, les recommandations de paiement et l'acceptation des travaux. La

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

surveillance au chantier se fera de façon sporadique pendant la réalisation des travaux (3 visites prévues : deux durant les travaux et une lorsque les travaux seront complétés).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-074

ADJUDICATION DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY - DÉNEIGEMENT EXCAVATION LEVASSEUR

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement au déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay pour les exercices financiers 2023 à 2026;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 20 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Excavation Levasseur, le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay à Saint-René-de-Matane, pour les saisons hivernales **2023 à 2024, 2024 à 2025, 2025 à 2026**, moyennant la somme de six mille neuf cents dollars (6 900.00 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite ainsi que la soumission de Déneigement Excavation Levasseur en date du 11 avril 2023.

D'autoriser le maire, Monsieur Rémi Fortin et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay ainsi que tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-075

ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE D'ABRASIFS, PRÉPARATION ET LIVRAISON, SAISON 2023-2024 - LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement à la fourniture, la préparation et la livraison d'abrasifs pour la saison hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. le contrat d'approvisionnement en sable d'abrasifs de type CG-14 incluant la préparation, la livraison et l'entrée du matériel avec un chargeur à l'intérieur de l'entrepôt à sel à Saint-René-de-Matane pour la somme de vingt-neuf dollars et cinquante-trois (29.53 \$) la tonne, taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 24 avril 2023.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-076

ADJUDICATION DE CONTRAT - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS - GARAGE, CASERNE ET BUREAU ADMINISTRATIF - RPF LTÉE

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement au remplacement des luminaires intérieurs et extérieurs du garage municipal, de la caserne ainsi que du bureau administratif;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger à RPF le contrat de remplacement des luminaires intérieurs et extérieurs du garage municipal, de la caserne et du bureau administratif pour la somme de onze mille neuf cent vingt-cinq dollars (11 925.00 \$), taxes en sus, pour ceux du garage municipal et de la caserne et pour la somme de huit mille cinq cent soixante-quinze dollars (8 575.00 \$), taxes en sus, pour ceux du bureau administratif. Ce qui représente un total de vingt mille cinq cents dollars (20 500 \$).

QUE l'obtention d'une subvention, d'Hydro-Québec, est estimée à quatre mille dollars et cinquante-cinq (4 013.55 \$) pour la section garage municipal et caserne et pour la section bureau administratif, elle est estimée à mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente et un (1 958.31 \$), pour un total estimé de cinq mille neuf cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-six (5 971.86 \$).

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-077

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT SEPT MILLE (2 407 000 \$) POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE le projet de règlement a été réorganisé pour obtenir une présentation standard;

ATTENDU QUE l'objet du règlement ainsi que le montant de l'emprunt demeurent les mêmes que présentés dans le projet de règlement;

ATTENDU QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a transmis par courriel le projet de règlement à tous les conseillers et explique les changements apportés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2023-01, intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT SEPT MILLE (2 407 000 \$) POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 », tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-078

DÉSIGNATION DU MAIRE À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que Monsieur Rémi Fortin, maire, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la ministre de la Justice de désigner Monsieur Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre de la Justice du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-079

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CAMP DE JOUR, ÉTÉ 2023 - COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de soutien financier de cinq mille dollars (5 000 \$) du Comité des Loisirs de Saint-René-de-Matane afin de contribuer à la mise en place d'un camp de jour pour l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE contribuer à la mise en place d'un camp de jour pour la saison estivale 2023 en répondant favorablement à la demande du Comité des Loisirs. Tel que demandé, un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) est accordé.

QUE le montant sera prélevé au surplus cumulé de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-080

DEMANDE CITOYENNE - INSTALLATION D'UN MIROIR CONVEXE EN HAUTEUR - PONT JEAN-CHASSÉ - MADAME LIZA SERVANT ET MONSIEUR GABRIEL CHARRETTE

CONSIDÉRANT la demande d'ajout d'un miroir convexe en hauteur dans l'emprise de la route de la Montagne, soit à la sortie du pont Jean-Chassés;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble sis au 4, rue de la Montagne demandent l'installation d'un miroir convexe en hauteur à la sortie du pont Jean-Chassé, afin de faciliter la sortie des véhicules de son entrée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

DE proposer et d'autoriser les propriétaires du 4, rue de la Montagne à effectuer l'achat et l'installation d'un miroir convexe en hauteur selon les normes de la sécurité routière conditionnellement à ce que tous les frais soient à leur charge et que la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne puisse être tenue responsable de tous dommages à cette installation;

QUE les requérants doivent obtenir l'approbation de la municipalité quant à l'emplacement où sera installé le miroir. De plus, ils doivent obtenir l'autorisation des parties impactées par cette installation.

QUE la municipalité ne doit pas être tenue responsable de bris à cette éventuelle installation, notamment dans le cadre des opérations de déneigement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-081

DEMANDE CITOYENNE - INSTALLATION DE BOSSES DE DÉCÉLÉRATION - RUE MURRAY - MADAME CINDY MURRAY

CONSIDÉRANT la demande écrite de Madame Cindy Murray pour l'achat et l'installation de bosses de bosses de décélération dans la rue Murray;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

D'autoriser l'achat et l'installation de bosses de décélération pour installation dans la rue Murray.

QUE le coût d'achat est de mille soixante-quatorze dollars et vingt-huit (1 074.28 \$), taxes en sus, par bosse de décélération et accessoires pour les fixer, plus les frais de transport, chez Tenaquip de Senneville, Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-082

DEMANDE CITOYENNE - INSTALLATION DE BOSSE DE DÉCÉLÉRATION - RUE DES BOULEAUX - MADAME MARIE-FRANCE MURRAY

CONSIDÉRANT la demande écrite de Madame Cindy Murray pour l'achat et l'installation de bosses de bosses de décélération dans la rue Murray;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat et l'installation de bosses de décélération pour installation dans la rue Murray.

QUE le coût d'achat est de mille soixante-quatorze dollars et vingt-huit (1 074.28 \$), taxes en sus, par bosse de décélération et accessoires pour les fixer, plus les frais de transport, chez Tenaquip de Senneville, Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-083

NETTOYAGE ANNUEL DES STATIONS DE POMPAGE - SANI-MANIC

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des stations de pompage doit être effectué chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

DE retenir les services de la compagnie Sani-Manic au coût de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) de l'heure, taxes en sus pour le combiné Vacuum et basse pression. De plus un montant de quinze pour cent (15 %) sera facturé pour la surcharge de carburant et l'assurance Enviro.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE D'AVRIL 2023

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait un compte-rendu de la séance de la MRC de la Matanie du mois d'avril 2023.

AFFAIRES NOUVELLES

2023-05-084

A) AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION DE LOCAUX DE L'ÉCOLE SAINT-RENÉ-GOUPIL - CAMP DE JOUR - COMITÉ DES LOISIRS EN COLLABORATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a signé pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente pour l'utilisation de locaux de l'École Saint-René-Goupil en collaboration avec le Comité des Loisirs afin de leur fournir des locaux pour le camp de jour.

QUE cette entente prend plein effet que lorsqu'un coordonnateur d'âge majeur est nommé responsable par le Comité des Loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

2023-05-085

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire